



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-131

Objet : Périmètre Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques (MH) de la commune d'Escamps - Approbation

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à 09 h 00 à l'Espace culturel de la commune d'Appoigny, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 47

votants : 59 dont 12 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Sylvie DUMESNIL, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE, Pierre FERRIER, Patrick PICARD, Stéphan PODOR, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT-ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Dominique CHAMBENOIT à Anna CONTANT, Carole CRESSON-GIRAUD à Crescent MARAULT, Mathieu DEBAIN à Nicolas BRIOLLAND, Raymonde DELAGE à Céline BÄHR, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Isabelle JOAQUINA à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Sylvie PREAU à Emilie LAFORGE, Rémi PROU-MÉLINE à Mani CAMBEFORT, Arminda GUIBLAIN à Daniel CRENE, Maryse NAUDIN à Magloire SIOPATHIS.

Absents non représentés : Michel DUCROUX, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard RIANT, Olivier FELIX.

Secrétaire de séance : Marie-Ange BAULU.

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 consacre la possibilité de substituer aux périmètres de protection d'un rayon de 500 m autour des monuments historiques instaurés par la loi du 25 février 1943, des Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Le conseil municipal d'Escamps, par délibération en date du 03 mars 2022, a délivré un avis favorable au projet de PDA proposé par l'Architecte des Bâtiments de France et annexé à la présente délibération

L'Eglise Saint-Georges est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 01 mars 1926 (fiche Mérimée n° PA00113682) ;

Le château d'Avigneau est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 21 mars 1988 (fiche Mérimée n° PA00113681)

Il a été décidé de mener une procédure de mise en place d'un périmètre délimité des abords des monuments historiques, via l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Une enquête publique conjointe s'est déroulée 15 mars 2022 au 15 avril 2022 inclus. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve et sans recommandation.

Monsieur Christophe Bonnefond, 1er Vice-président en charge des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux expose le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le périmètre délimité des abords autour de l'Eglise Saint-Georges d'Escamps et du château d'Avigneau.

- Aucune observation n'a été consignée sur le registre et/ou en annexes concernant le projet de PDA ;
 - Aucune observation des personnes publiques associées et autres institutions consultées ;
 - Les propriétaires des monuments historiques ne sont pas opposés au projet de PDA.
- L'exposé du 1er Vice-président entendu,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise Saint-Georges d'Escamps et du château d'Avigneau, tel qu'il est annexé à la présente délibération
- De tenir le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise Saint-Georges d'Escamps et du château d'Avigneau à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois, à la mairie d'Escamps ainsi qu'à la Préfecture.
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 59
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison et d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 089-200067114-20220630-2022_131-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le : 06.07.22